

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2023

Le 5 mai 2023, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 28 avril 2023

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

PENT Damien

Étaient absents :

BLANCO Jordan

GOUTORBE TORRE Jeannine

MOREL Nathalie

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2023
- Centre de gestion / médiation préalable obligatoire
- Centre de gestion / délégation de gestion de l'assurance chômage
- Soutien à l'organisation de la fête patronale
- Vente de terrain public
- Vente de parcelle au lotissement
- Demande d'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale
- Demande de contribution au fonds de solidarité « accueil des Ukrainiens »
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2023

Le compte rendu de la séance du 7 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Centre de gestion / médiation préalable obligatoire

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au service de médiation préalable obligatoire du centre de gestion et autorise M. le maire à signer la convention.

Coût en cas de sollicitation : 400€ pour 8h de médiation et 50€ par heure supplémentaire.

Ordre du jour : Centre de gestion / délégation de gestion de l'assurance chômage

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au service proposé par le centre de gestion concernant la délégation de gestion de l'assurance chômage et autorise M. le maire à signer la convention.

Coût en cas de sollicitation : Étude et calcul des droits à 150€ par agent et 14€ par mois pour le suivi mensuel des droits aux allocations chômage.

Ordre du jour : Soutien à l'organisation de la fête patronale

La municipalité décide à l'unanimité de subventionner à 100 %, pour un montant maximum de 3 000 €, le feu d'artifice organisé par le comité des fêtes sur présentation de facture.

Ordre du jour : Vente de terrain public

Le conseil municipal décide de remettre ce point au prochain conseil municipal.

Ordre du jour : Vente de parcelle au lotissement

A la suite de deux demandes, il convient d'entreprendre les démarches de vente de parcelles du lotissement de La Motte et de choisir une étude notariale. Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à signer les actes de vente chez le notaire.

Concernant les parcelles restantes, le conseil municipal décide d'élargir sa publicité afin d'attirer d'autres acheteurs potentiels (site officiel de la commune, le bon coin...). Pour cela, la commission urbanisme devra prochainement se réunir afin de faire le nécessaire. Les travaux de viabilisation des parcelles débuteront le 15 mai 2023. Pour rappel, le prix de vente est de 15 € le m².

Ordre du jour : Demande d'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale

Vote réalisé à main levée : pour, 6 / abstentions, 2

Le conseil municipal approuve avec la majorité des voix l'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale dont la cotisation est de 212 € par agent par an.

Ordre du jour : Demande de contribution au fonds de solidarité « accueil des Ukrainiens »

Vote réalisé à main levée : pour, 1 (GIBERT Maryline) / contre, 7.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas contribuer au fonds de solidarité roannais, « accueil des Ukrainiens ».

Ordre du jour : Questions diverses

- **Location de la salle des fêtes**

Amélioration de la gestion des documents demandés à la réservation (règlement, contrat...).

Pour les réunions régulières, un nouveau tarif « réunion régulière (hors cuisine) » de 40 € est créé.

- **Organisation du 8 mai 2023**

78^{ème} commémoration de la Victoire de 1945. Rassemblement prévu à 11h devant le monument.

- **Finalisation du repérage cadastré de la piste forestière Limouzat à Besbre**

Le géomètre a terminé, il reste donc à faire signer l'ensemble des propriétaires.

- **Signalétique au sein du village**

Réflexion à commencer pour une signalisation bien visible au carrefour de la Gare indiquant les attraits du bourg (commerces, services, église...). La commission urbanisme, bâtiments et espaces communaux se réunira pour définir la signalétique et fera les demandes de devis nécessaires.

- **Composteurs collectifs**

Le formateur de la communauté de communes chargé de la mise en place des composteurs collectifs contactera les habitants ne pouvant pas pratiquer le compostage individuel et organisera une réunion d'information dans les prochaines semaines.

- **Logement vacant**

Depuis le 30 avril 2023, le petit logement situé au-dessus de l'école est de nouveau vacant. La commission bâtiment va lister l'ensemble des travaux nécessaire pour le proposer de nouveau à la location.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 9 juin à 2023 à 20h à la mairie.

La séance est close à 23h15.